

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 11

N° 348

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 348

présenté par
M. Véran

ARTICLE 11

À l'alinéa 356, substituer au mot :

« fixées »

les mots :

« qui respectent les critères fixés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.